

COMMISSION PERMANENTE DU 21 janvier 2021**Rapports n° CP 2021-002****DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE****Texte de l'amendement :**

L'article 5 de la délibération est complété par l'ajout du paragraphe suivant :

“Décide, face aux dysfonctionnements engendrés par la mise en œuvre du projet CDG Express sur les transports du quotidien, de lancer une étude sur le faisceau nord visant à désolidariser les travaux du CDG Express et ceux de modernisation du RER B, et à permettre à terme l'arrêt définitif du chantier du CDG Express”.

Exposé des motifs :**LANCER UNE ÉTUDE SUR LE FAISCEAU NORD EST DONNANT LA PRIORITÉ AUX USAGERS
DU RER B ET PERMETTANT L'ARRÊT DÉFINITIF DU CDG EXPRESS**

Le présent amendement propose le financement d'une étude pour démêler les travaux nécessaires à la modernisation et au déploiement du système de signalisation Nexteo sur le faisceau Nord du RER B à ceux liés au CDG Express.

La contestation du CDG Express et le passage en force par le Gouvernement pour imposer ce train dont seraient exclus les usagers quotidiens a créé des situations aberrantes. En effet, afin de masquer les travaux pour le CDG Express, ceux-ci ont été volontairement mêlés à ceux de la modernisation du RER B.

Dès 2016 un rapport d'IDF Mobilités indiquait que la mise en œuvre du CDG Express affecterait les transports du quotidien sur les réseaux Paris-Nord et Est, notamment sur la ligne RER B, ainsi que sur les lignes D, K, P, L, E et de Fret, le lancement des travaux, depuis l'été 2019, ont commencé à entraîner de lourds dysfonctionnements sur ces lignes du quotidien. Les inquiétudes des usagers, des élu.e.s des territoires concernés, et des personnels RATP et SNCF affectés à ces lignes, étaient donc confirmées.

La décision de SNCF Réseau d'avoir fait le choix scandaleux de reporter ses investissements sur le système Nexteo prévu pour améliorer la ponctualité des RER B et D, après la fin des travaux du CDG Express a amplifié les contestations aux travaux du CDG Express qui contrairement, à ce qui était dit publiquement, ne pouvaient être menés de front avec la régénération totale du RER B.

Le 9 novembre 2020, le tribunal administratif de Montreuil a annulé partiellement l'autorisation environnementale accordée au projet CDG Express en février 2019. Cette décision de justice faisait suite à un recours lancé par la commune de Mitry-Mory, directement touchée par ce projet. Elle a confirmé ce que dénonçaient les usagers, élu.e.s et riverain.ne.s depuis longtemps : ce projet n'est pas justifié par un quelconque "intérêt public majeur". Il ne constituera pas une meilleure desserte vers Roissy, et sera inopérant pour les Jeux olympiques de Paris en 2024, puisque sa mise en service a été décalée à fin 2025. Il ne répond pas non plus au développement du trafic aérien sur Roissy, qui s'est notablement réduit. Il est en outre désastreux sur le plan écologique. De fait, comme le souligne le tribunal, le CDG Express ne contribuera pas à l'attractivité de la Région et de la capitale.

La société porteuse du CDG Express, qui regroupe Aéroport de Paris, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts, reste décidée à poursuivre ce projet. Il convient donc de rester mobilisés face à ce projet. Et il est fondamental que la Région Ile-de-France et d'IDF Mobilité prennent enfin part à cette action, en déployant notamment tous leurs moyens d'expertise.

Ce qui devient ubuesque dans cette situation est d'avoir autant imbriqué financièrement et techniquement les travaux du CDG Express à ceux modernisant le RER B. Cela, en partie, pour rendre irréversible un projet tant contesté. Il est temps de revenir à la raison et à la défense de l'intérêt général qui est la défense des conditions de transport quotidiennes des habitants des territoires au nord de Paris et des salariés du secteur de Roissy-Charles-de-Gaulle.

C'est pourquoi il importe de lancer dans les plus brefs délais une telle étude permettant de désolidariser les travaux du RER B de ceux du CDG Express qui doit être le seul à rester définitivement à quai. Cette étude doit être réalisée conjointement par les services d'IDF Mobilités et de la Région et s'appuyer sur les expertises des territoires (villes, départements), des associations d'usagers et des personnels des lignes RER et Transiliens concernés par ce projet, et indépendamment des services chargés de promouvoir CDG Express.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

